

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SAINT PARDON DE CONQUES

Du 13 juin 2018 au 16 juillet 2018

Par Arrêté en date du 09/05/2018, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Sud Gironde a prescrit une enquête publique, portant sur la **révision de la carte communale de la commune de Saint Pardon de Conques, qui se déroulera du 13 juin 2018 au 16 juillet 2018, sur une durée de 34 jours.**

Monsieur le Président du Tribunal Administratif a désigné Madame Lisa Cantet chargée de projet d'aménagement et environnement, demeurant à Mérignac comme Commissaire enquêteur.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à l'occasion de ses permanences à la mairie de Saint Pardon de Conques aux jours et heures suivants :

Le -13 juin de 13h30 à 16h30

Le 28 juin de 16h30 à 19h

Et à la communauté de communes : le 16 juillet de 9h à 12 h

A l'expiration de l'enquête publique, il aura un mois pour me rendre son rapport et ses conclusions motivées qui pourront être consultés au siège de la Communauté de Communes du Sud Gironde et sur les sites internet de la CdC et de la commune de Saint Pardon de Conques.

Le dossier, qui comprend entre autre l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement et le registre d'enquête seront consultables :

- à la Mairie de la commune de Saint Pardon de

Conques du Lundi au vendredi aux heures suivantes :

LUNDI 9H /12H30 - MARDI 9H /12H30 ; 13H /17H30

MERCREDI 13H30 /17H30 - JEUDI 9H-12H30/13H30-17H30

VENDREDI 13H30/ 17H

- au siège de la Communauté de Communes du Sud

Gironde situé 21 rue des Acacias, Parc d'activités du Pays de Langon, 33210 MAZERES, du Lundi au Vendredi de :

9h à 12 h et de 14h à 17h.

L'arrêté du Président ainsi que le présent avis sont affichés au siège de la Communauté de Communes du Sud Gironde ainsi qu'à la Mairie de Saint Pardon de Conques.

L'avis et l'arrêté sont également disponibles en lignes sur le site internet de la CdC du Sud Gironde : [www.cdcsudgironde.fr](http://www.cdcsudgironde.fr) et de la Mairie de Saint Pardon de Conques [www.st-pardon-de-conques.fr](http://www.st-pardon-de-conques.fr)

Pendant le délai d'enquête, le public pourra formuler ses avis, observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête aux lieux précités ou par courrier adressé à :

Madame le Commissaire Enquêteur

Communauté de Communes du Sud Gironde

Parc d'activités du Pays de Langon - 21 rue des Acacias  
CS 30036 - Mazères - 33213 LANGON Cedex

Ces avis, observations, propositions et contre-propositions pourront être portés aussi sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

[plu.cdcsudgironde.fr/cc\\_saintpardondeconques.html](http://plu.cdcsudgironde.fr/cc_saintpardondeconques.html)

Ce registre dématérialisé sera ouvert le 13 juin 2018 à 9h pour être clos le 16 juillet 2018 à 17h.

Des informations peuvent être demandées auprès des services de la commune de Saint Pardon de Conques et la Communauté de Communes du Sud Gironde service urbanisme.

La carte communale, éventuellement modifiée pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et de l'avis du conseil municipal de la commune de Saint Pardon de Conques, sera soumise à la décision du Conseil Communautaire appelé à se prononcer dans le cadre de cette révision

Le Président de la CdC du Sud Gironde  
Philippe PLAGNOL